COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PAUNAT du 29 novembre 2023.

Présents : Didier MARC, Stéphanie MODOLO, Jean-Philippe PEYROT, Gilles DELMARES, Christian

GARRIGUE, Etienne GAVOUYERE, Isabelle GENSOU, Patricia LETELLIER, Berry VOOS, Catherine

VAILLANT.

Absent Excusé: Christophe BOURDIER.

Date de convocation : 22 novembre 2023

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 septembre est approuvé.

II. DELIBERATIONS.

1/ GRAND PERIGUEUX:

-Suite à l'installation du Grand Périgueux dans ses nouveaux locaux d'Aliénor à Périgueux, le

conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications statutaires telles que définies dans

le document présenté.

-CLECT : commission locale d'évaluation des charges transférées,

Les conseillers approuvent le document présenté par le maire relatif aux charges transférées

entre les communes et l'agglomération.

-AMELIA 2 : Le programme AMELIA 2 est prolongé pour 1 an. Le bilan de la période précédente

fait apparaître 3 situations d'aide financière en faveur d'habitants de la commune de Paunat.

Le conseil municipal approuve la prolongation du dispositif pour 1 an. Le montant de la

participation de la commune s'élève à 1420 euros.

2/ Personnel communal.

- RIFSEEP: Le montage de répartition des 2 composantes du dispositif a été validé par notre centre de gestion. Le maire présente les calculs de rémunérations supplémentaires dont vont

bénéficier nos 4 agents à partir de janvier 2024.

Le conseil approuve à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP pour les employés de la commune.

- <u>Prime inflation</u> Le principe d'une Prime Inflation (loi du 31 mai 2023) exceptionnelle au prorata des horaires effectués est validé par le conseil municipal. Il est décidé de connaître les montants attribués dans les autres collectivités (département, Grand Périgueux autres communes) avant d'en fixer le montant. Cette prime devra être versée avant le 30 juin 2024.

<u>CNP</u>: le conseil municipal à l'unanimité reconduit l'assurance pour les quatre membres du personnel communal.

3/ Déviation de BEYNAC.

Le conseil en réponse à la demande de l'Union des Maires décide de se prononcer sur ce dossier sensible.

Après délibération, le vote en faveur du nouveau projet de déviation de BEYNAC remporte 6 voix POUR, 1 voix CONTRE, et 3 abstentions.

III. TRAVAUX.

1/ Abbatiale :

Le Maire présente la situation du dossier. Les travaux débuteront par la tranche la moins onéreuse qui concerne la restauration des transepts pour un montant de 175400 euros.

Après de nombreux échanges avec les différents partenaires, le plan de financement s'établirait ainsi :

La DRAC s'engagerait pour 40% du montant (confirmation en 01/2024 à venir)

la Région s'engagerait pour 20%,

le département à hauteur de 20%

le GRAND PERIGUEUX pour 10% (fonds de concours).

La commune interviendrait pour les 10% restants.

2/ Place du Bourg:

Le maire souhaite entamer une étude visant à restaurer et embellir la place de l'abbatiale.

Une délégation du conseil a reçu un technicien paysagiste de l'ATD chargé de bâtir un projet. Les principaux objectifs visent à harmoniser les différents revêtements qui existent après les travaux effectués sur cette place, par la mise en place d'une surface plus claire faite de matériaux perméables (transition écologique, gestion de l'eau, lutte contre le réchauffement)

Le but est également de végétaliser un peu plus ce grand espace, en maintenant une voie de circulation douce et quelques places de stationnement le long de l'abbatiale.

Un projet avec différentes variantes nous sera proposé avant la fin du premier trimestre

3/ Ruine- Forteresse

Cette ruine doit avant toute définition de projet, être sécurisée, un important élagage réalisé sur ces murs. L'entreprise DELMARES sera sollicitée pour intervenir avec le "manitou".

4/ Protection incendie:

Quelques hameaux de la commune ne sont pas encore « couverts » par un dispositif de protection incendie. L'installation de " bâches" est à l'étude, en collaboration avec les pompiers. Le site du stade pourrait être retenu, il couvrirait à la fois la protection du Vézou et du quartier de la Croix de la Peyre. Pour les autres hameaux nous devrons trouver des propriétaires prêts à accepter de nous céder du terrain pour ce type d'installation.

IV. QUESTIONS DIVERSES.

- Village d'Avenir: la commune est candidate à ce dispositif de conseil au montage des dossiers et de soutien à l'ingénierie dans le cadre des travaux de l'abbatiale.
- Règlement Salle des Fêtes : un nouveau texte a été rédigé pour prévenir des comportements inadéquates ou dangereux lors de la location de la salle polyvalente par les particuliers ou les associations. Ce règlement présenté en séance est adopté.
- Salle traiteur : Suite à des dysfonctionnements répétés l'électricien BALSERA artisan à l'origine des installations viendra vérifier notre système et au besoin en renforcer la puissance + VMC cuisine.
- Urbanisme: la demande de Mr DELTEIL pour l'installation de panneaux solaires au sol, deux fois refusée, a été accordée par monsieur le Maire, en effet les prochaines évolutions du PLUI et l'accélération de l'usage des énergies renouvelables devraient permettre l'autorisation de ces installations en zones agricoles ou naturelles.
- Zones d'accélération d'énergies renouvelables : chaque commune doit établir avant la fin de l'année un plan d'installation des énergies renouvelables sur son territoire ; un groupe de travail va prendre en charge ce dossier technique.
- Adressage: il devient nécessaire d'ajuster l'adressage en prolongeant la Route du Bourg et en attribuant un numéro supplémentaire à une annexe de la maison Marchat.
 Cette habitation portera le N°16 route du bourg.

- Débroussaillage des bas-côtés : le GRAND PERIGUEUX n'a pas encore procédé au choix des entreprises qui seront retenues pour les travaux de fauchage des bords de routes.
- SIVOS : le syndicat a décidé de sensibiliser les écoles sur la nécessité de réduire les sorties scolaires pour diminuer le coût des transports dans le budget de la collectivité.
- Fibre : un webinaire (conférence en ligne) aura lieu le 12 décembre à 11 heures.
- Cadeaux de fin d'année :

Le samedi 23 décembre à 11 heures salle des fêtes se tiendra la cérémonie de Noël pour les enfants et jeunes adolescents de la commune (-15ans). La salle Joseph Vignal sera à cette occasion ouverte aux jeunes paunatois qui voudront venir s'y détendre et s'y retrouver entre eux.

Les anciens paunatois, comme chaque année, recevront la visite des conseillers qui apporteront une corbeille gourmande de Noël ainsi qu'une jacinthe.

• Cérémonie des Vœux : le samedi 13 janvier 2024 à 15 heures salle des fêtes, le maire et les conseillers recevront les paunatois pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

FIN 22h 10